

# COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

## ----- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Le vingt du mois de novembre de l'an deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Margencel, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick BONDAZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrick BONDAZ, M. Didier RENAUD, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, Mme Corinne THUILLIER, M. Thierry MARTIN-COCHER, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, M. Patrick GRAND, Mme Anita DESUZINGE, Mme Valérie GAILLARD, M. Marc POTEZ, Mme Corinne PLASSAT, Mme Amélie VIOLLET, Mme Kathy CHATELAIN, Mme Alexandra DURAND, Mme Valérie BARDET, M. Maxime MUDRY, M. David BALISTRERI.

Secrétaire de séance : M. Maxime MUDRY

Date de la convocation : le 13 novembre 2020

### ORDRE DU JOUR :

#### I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### II. FINANCES :

##### 1. BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits budgétaires et présente la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	011	615232	Réseaux	+ 2 630.00 €
D	F	011	6226	Honoraires	+ 600.00 €
D	F	011	6262	Frais de télécommunications	+ 1 525.00 €
D	F	065	6535	Formation	+ 2 250.00 €
D	F	067	678	Autres charges exceptionnelles	+ 5 100.00 €
<b>TOTAL</b>					<b>+ 12 105.00 €</b>
R	F	77	774	Subventions exceptionnelles	+ 7 360.00 €
R	F	77	7788	Produits exceptionnels divers	+ 4 745.00 €
<b>TOTAL</b>					<b>+ 12 105.00 €</b>
D	I	20	2051	Concessions et droits similaires	+ 3 800.00 €
D	I	21	21311	Hôtel de Ville	- 3 800.00 €
<b>TOTAL</b>					<b>00.00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, la décision modificative n°2 du budget principal, exposée ci-dessus.

## 2. BUDGET DES CAVEAUX : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après vérification l'excédent de fonctionnement n'a pas été repris sur le budget des caveaux. Pour cela, le trésorier, nous demande de le reprendre pour ne pas avoir d'anomalie de discordance entre notre compte administratif et le compte de gestion. Il convient donc de réajuster les comptes, comme suit :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	F	70	701	Vente de produits finis	+ 16 370.15 €
<b>TOTAL</b>					<b>+ 16 370.15 €</b>
D	F	002		Déficit d'exploitation reporté	+ 16 370.15 €
<b>TOTAL</b>					<b>+ 16 370.15 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, la décision modificative n°2 du budget des caveaux, exposée ci-dessus.**

## 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante les différentes demandes de subventions reçues. Après avoir analysé chaque demande, pris connaissance des subventions versées en 2019, pris en considération les besoins spécifiques de chaque association et le contexte actuel. Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser aux associations pour l'exercice 2020, les subventions telles que figurant ci-dessous :**

ASSOCIATIONS	MONTANT
Coopérative scolaire maternelle	465.00 €
Coopérative scolaire primaire	775.00 €
Anciens combattants	400.00 €
Donneurs de sang	600.00 €
Association des Parents d'élèves	2 500.00 €
Union sportive de Margencel (USM)	3 000.00 €
Groupement Jeunes Anthy-Margencel (GJAM)	1 500.00 €
Foyer rural de Margencel	2 000.00 €
La Brise du Léman (batterie-fanfare)	2 500.00 €
Patrimoine et Traditions	450.00 €
Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel	1 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 590.00 €</b>

Les demandes de subventions des associations « Club du 3ème Age » et « Donneurs de sang pour Téléthon » sont suspendues dans l'attente de documents complémentaires permettant de mieux évaluer leur besoin.

#### 4. TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION « BONUS RELANCE 2020 2021 » DE LA RÉGION :

M. le Maire informe le conseil municipal que la région Auvergne-Rhône-Alpes propose aux Communes de réaliser des opérations d'aménagement dans le cadre du BONUS RELANCE 2020-2021. Cette aide s'adresse aux Communes de moins de 20 000 habitants. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti...).

La région finance les dépenses subventionnables avec un taux d'intervention régionale de 50% maximum avec un minimum de 3 000€ HT et un maximum de 200 000€ HT des dépenses réalisées.

##### • GROUPE SCOLAIRE DE MARGENCEL :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé concernant la réfection de la véranda de l'école coté primaire car la toiture est très abimée. Un devis d'un montant de 45 900.00€ HT de l'entreprise ORIEL a été reçu.

M. le Maire propose de demander une subvention de 22 950 € à la région pour le « BONUS RELANCE 2020 2021 » concernant ces travaux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré décide :**

- **D'accepter le devis d'un montant de 45 900€ HT de l'entreprise ORIEL concernant la réfection de la toiture de la véranda du Groupe scolaire de Margencel.**
- **D'autoriser M. le Maire à demander une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre « BONUS RELANCE 2020 2021 » concernant ces travaux.**

##### • BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

M. le Maire explique qu'actuellement, la bibliothèque ne dispose pas de volets roulants extérieurs mais des rideaux intérieurs qui se dégradent de jour en jour. Afin de limiter l'effet de serre par les baies vitrées orientées plein sud et les possibilités d'effractions, M. le Maire propose d'installer des volets roulants électriques à l'extérieur de la Bibliothèque. Pour cela, un devis d'un montant de 6999.24 HT de l'entreprise SAUNIER pour la fourniture et l'installation des volets roulants ainsi qu'un devis de 1169.30 € de l'entreprise IDE pour l'électrification de ces derniers ont été reçus.

M. le Maire propose de demander une subvention de 4 080 € à la région pour le « BONUS RELANCE 2020 2021 » concernant l'installation de volets roulants électriques pour la Bibliothèque.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré décide :**

- **D'accepter les deux devis des entreprises SAUNIER et IDE pour un montant total de 8 168.54 € HT concernant l'installation de volets roulants électriques pour la Bibliothèque de Margencel.**
- **D'autoriser M. le Maire à demander une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre « BONUS RELANCE 2020 2021 » concernant ces travaux.**

#### III. INTERCOMMUNALITÉ – THONON AGGLOMÉRATION :

##### 1. PROJET DE RENATURATION DE RIVES – PLAGES DU REDON :

Mme Amélie SAHUC, agent au Service Protection et gestion du milieu naturel de Thonon Agglomération, présente, en visioconférence, le projet définitif d'aménagement pour la restauration écologique des rives du lac Léman en particulier le secteur de l'embouchure du Redon qui se trouve sur la plage communale. Ce projet est issu du contrat de rivière du Sud-Ouest Lémanique qui propose 3 actions : La roselière de Coudrée à Sciez, la rive d'Anthy sur Léman et la renaturation de la plage du Redon à Margencel. Les objectifs de ce projet sont d'allier la renaturation et les espaces récréatifs, d'améliorer le paysage et l'accès du lac et de redonner un profil naturel à la rive. Le montant

prévisionnel de ces travaux s'élèverait à 81 000€ HT entièrement financé par Thonon Agglomération avec 80 % de financement (subventions de l'Agence de l'eau et du Département 74). Les travaux seront d'une durée de 2 mois soit en septembre - octobre 2021 ou mars - avril 2022.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet afin que les travaux soient prévus au budget de Thonon Agglomération. M. Franck BOUCHET a des craintes concernant l'embouchure du Redon. En effet, en cas de crue du Redon, les travaux effectués pourraient être abimés. M. le Maire propose de faire remonter des remarques concernant ces travaux et d'émettre un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Franck BOUCHET), émet un avis favorable sur le projet d'aménagement pour la restauration écologique des rives du lac Léman en particulier le secteur de l'embouchure du Redon qui se trouve sur la plage communale.**

## **2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE : ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2019**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement, rédigé par Thonon Agglomération, pour l'année 2019, en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement, rédigé par Thonon Agglomération, pour l'année 2019.**

## **3. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE : PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS – ANNÉE 2019**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de Prévention et Gestion des Déchets, rédigé par Thonon Agglomération, pour l'année 2019, en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de Prévention et Gestion des Déchets, rédigé par Thonon Agglomération, pour l'année 2019.**

## **4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2019**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable, rédigé par le SEMV pour l'année 2019, en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable, rédigé par le SEMV, pour l'année 2019.**

## **IV. QUESTIONS DIVERSES :**

### **POINT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE**

Madame Corinne PLASSAT fait part de la réunion qui s'est déroulée en visioconférence avec Madame La Député Marion LENNE, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet et des responsables du Tourisme du département.

Le département a connu une fréquentation à la hausse durant l'été avec un arrêt fin août pour la montagne et fin septembre pour le lac. Les maisons de vacances et les colonies de vacances ont vu

leur temps de location à la baisse, entraînant des répercussions économiques négatives malgré les mesures d'aide mises en place par l'Etat.

Le début de la saison touristique de l'hiver est suspendu aux annonces du gouvernement.

Une réflexion s'engage sur le changement des habitudes des touristes avec un besoin de tourisme vert et moins de tourisme de masse.

### **PANNEAUX D’AFFICHAGE**

Monsieur Thierry MARTIN-COCHER indique que la MFR propose de participer au renouvellement d'une partie des panneaux d'affichage de la commune en permettant à leurs élèves de mettre en pratique leur enseignement.

### **ECLAIRAGE NOCTURNE**

Monsieur Thierry MARTIN-COCHER signale que pour donner suite à l'installation des horloges astronomiques sur tous les éclairages publics de la Commune, cette dernière peut procéder à l'interruption de l'éclairage nocturne. Un processus de mise en œuvre sera étudié par le Conseil Municipal.

### **ARCHIVES COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise DOPARCHIV a procédé aux classements des archives communales. Environ une tonne d'archive soumise à validation des archives départementales pourra être détruite par incinération à l'usine de Vongy.

### **ECOLE**

Madame Dominique JORDAN remercie les conseillers municipaux qui en remplacement d'un agent, ont surveillé les enfants à la cantine scolaire sur le temps de la pause méridienne.

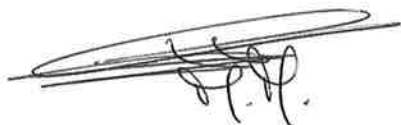
### **MOULIN PINGET**

M. Patrick GRAND demande s'il serait possible de rajouter une poubelle à côté de la table et des bancs installés vers le Moulin Pinget pour que le lieu reste propre.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 18 décembre 2020 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Maxime MUDRY



Le Maire,  
M. Patrick BONDAZ

